

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/096/8.8

Feuillet n° 105

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil dix-neuf, le 4 novembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 25 octobre 2019**

<b>Nombre de Conseillers Communautaires</b>	
<b>En exercice</b>	<b>60</b>
<b>Présents</b>	<b>42</b>
<b>Votants :</b>	<b>48</b>
<b>Pour :</b>	<b>48</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

## **PRÉSENTS :**

**Titulaires :** Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUIOI, Guy COUPLET, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

**Suppléants :** Fabien JOFFRE représente Francis AUMETTRE, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

## **EXCUSÉS**

**Titulaires :** Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Guy COUPLET, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI donne pouvoir à Yves MOREAU, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE donne pouvoir à Gérard DEBET, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Laurent PELLERIN.

**SECRÉTAIRE :** Mme Annie DELAGE

## **OBJET : Avis sur le projet de PPRI du Cern**

L'Etat a lancé l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) sur le bassin du Cern. Ce plan concerne les communes d'Azerat, La Bachellerie, Saint-Rabier, Le Lardin Saint Lazare. La commune de Peyrignac n'est concernée par le bassin versant du CERN que pour une parcelle, de ce fait elle a été exclue du périmètre du PPRI.

AR PREFECTURE

024-200041150-20191104-DE2019096-DE  
Reçu le 12/11/2019

Le futur PPRI remplacera l'Atlas des zones inondables existant aujourd'hui.

Les études conduites ont abouti à une cartographie des risques établissant un zonage différencié suivant le niveau du risque (zone bleue et zone rouge). La crue de référence est une crue calculée (supérieure à la plus forte crue connue). Un règlement plus développé que celui de l'Atlas complète le dossier

La consultation des communes et des habitants est prévue d'ici la fin de l'année 2019. L'approbation du PPRI se fera dans le deuxième trimestre 2020.

Lors de l'étude du PPRI, les services de l'Etat ont organisé une concertation avec les communes et la population. Quelques évolutions ont été étudiées, notamment pour la zone d'activités du Grand chemin sur les communes de Le Lardin Saint Lazare et de La Bachellerie.

La communauté de communes souhaite que les dispositions étudiées pour permettre l'agrandissement et la construction de bâtiments d'activités sur la zone de Grand Chemin, dans le cadre d'un projet de renforcement et de diversification des fonctions de cette zone, soient pérennisées dans le règlement du PPRI des communes de La Bachellerie et du Lardin-Saint-Lazare.

Il s'agit d'inscrire la notion d'emprise foncière unique permettant de globaliser les droits à construire dans la zone pour un porteur de projet unique.

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

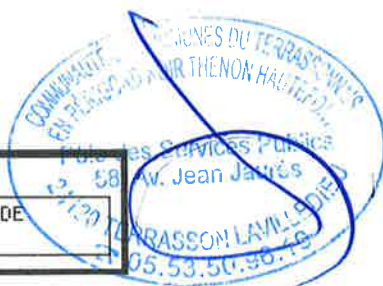
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sous réserve de la prise en compte des éléments suivants : les dispositions étudiées pour permettre l'agrandissement et la construction de bâtiments d'activités sur la zone de Grand Chemin, dans le cadre d'un projet de renforcement et de diversification des fonctions de cette zone, doivent être pérennisées dans le règlement du PPRI des communes de La Bachellerie et du Lardin-Saint-Lazare.  
Il s'agit d'inscrire la notion d'emprise foncière unique permettant de globaliser les droits à construire pour un porteur de projet unique.
- **AUTORISE** le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 05/11/2019

Le Président,  
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20191104-DE2019096-DE  
Regu le 12/11/2019